

Liste des pièces en cas de saisine du Juge aux Affaires Familiales

- Précédente décision de justice le cas échéant
- Copie intégrale des actes de naissance des enfants, datant de moins de 3 mois,
- Copie du livret de famille

- Dernière avis d'imposition et/ou dernière déclaration de revenus,
- 3 derniers bulletins de salaire pour les salariés
- Dernier bilan comptable pour les BIC ou BNC
- Justificatifs concernant la perception de prestations sociales (API, RMI, allocations familiales, allocations logement)

- Bail d'habitation le cas échéant
- Taxe d'habitation
- Taxe foncière

- Justificatifs des crédits en cours avec tableaux d'amortissement,
- Copie de plans de surendettement,

- Certificats de scolarité pour les enfants majeurs,
- Justificatifs des frais liés aux enfants (frais de scolarité dans le privé, cantine, frais de garde, activités extra scolaires...)